

## Arrêté du conseil fédéral

concernant

l'expulsion de Franz Kühnel, de Settenz (Bohême).

(Du 14 juin 1894.)

### *Le conseil fédéral suisse,*

vu le rapport du procureur général de la Confédération en date du 12 juin 1894, duquel résultent les faits suivants.

Franz *Kühnel*, originaire de Settenz près Teplitz (Bohême, Autriche-Hongrie), né en 1870, cordonnier, actuellement à Zurich, a reçu, en 1893, un avertissement de la police en sa qualité de membre du comité de la société des socialistes indépendants à Zurich. Malgré cet avertissement, Kühnel s'est, depuis lors, signalé plusieurs fois à l'attention publique soit par ses discours soit par ses actes, de manière à compromettre la tranquillité publique, notamment par sa conduite à une assemblée qui a eu lieu à Zurich le 4 de ce mois pour discuter de la grève des tailleurs dans cette ville ;

sur la proposition conforme du procureur général de la Confédération et du département fédéral de justice et police ;

en application de l'article 70 de la constitution fédérale,

*arrête :*

1. Franz Kühnel, susnommé, est expulsé du territoire suisse.

2. Le présent arrêté sera communiqué au gouvernement du canton de Zurich, pour être signifié à Franz Kühnel, auquel on donnera, en même temps, connaissance de l'article 63, lettre *a*, du code pénal fédéral du 4 février 1853.

3. Le département fédéral de justice et police est chargé d'exécuter cet arrêté.

Berne, le 14 juin 1894.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération :*

E. F R E Y.

*Le chancelier de la Confédération :*

R I N G I E R.

**Arrêté du conseil fédéral concernant l'expulsion de Franz Kühnel, de Settenz (Bohême).  
(Du 14 juin 1894.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1894
Date	
Data	
Seite	1136-1137
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 602

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.